

PRÉFECTURE  
SERVICE DE LA COORDINATION INTERMINISTÉRIELLE  
ET DE L'APPUI TERRITORIAL

POLE DE COORDINATION INTERMINISTÉRIELLE  
ET DE CONCERTATION PUBLIQUE

Troyes, le 05 mars 2020

## INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

### Certificat de dépôt

---

REÇU le 20 décembre 2019 de la SARL DAMONTE IMMOBILIER, dont le siège social est situé 120 rue du général de Gaulle à TROYES (10000), et représentant la copropriété Les Vergers, sise aux 2 à 10 rue Ledru Rollin, 3-5-7 rue Alfred Nobel et 43 et 45 rue Thiers à SAINT-ANDRÉ-LES-VERGERS (10120) :

– 1 exemplaire en version papier

- d'un courrier de demande de la reconnaissance du bénéfice des droits acquis sur le fondement de l'article L. 513-1 du code de l'environnement pour une installation de combustion de la copropriété Les Vergers située aux 2 à 10 rue Ledru Rollin, 3-5-7 rue Alfred Nobel, 43 et 45 rue Thiers à SAINT-ANDRÉ-LES-VERGERS (10120) appartenant à la rubrique n°2910 de la nomenclature des installations classées et disposant d'une puissance de 1 180 kW.

La délivrance du présent certificat ne préjuge en rien de la suite qui sera réservée à cette demande.

Pour le préfet et par délégation,  
La chef de pôle,



Agnès MIERZWA